

!!!! Vestiaire et Douche!!!! sur le site

REGLEMENT TRAIL NOCTURNE DE LA SAINT NICOLAS 2025

ARTICLE 1/ PARTICIPATION :

Sur les 4 trails, la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Chaque participant devra **remettre un PPS et uniquement ce document là** datant de moins de trois mois lors de son inscription. (Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999). Le cas échéant, l'inscription ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 2 / INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont possibles à partir du 1^{er} octobre 2025 à l'adresse :

La clôture des inscriptions sur le site est fixée au **mercredi 26** novembre à minuit sauf si quota atteint avant

Des inscriptions sur place seront possibles si les quotas par course ne sont pas atteints, ceux –ci sont de :

Trail 25 kms : 150	Tarif 24 euros
Trail 18,5 kms : 200	Tarif 20 euros
Trail 11 kms : 250	Tarif 11 euros
Trail 5 kms : 50	Tarif 7 euros

ARTICLE 3 / CERTIFICAT MEDICAL ou LICENCE :

Chaque concurrent doit déposer son PPS de moins de 3 MOIS ou licence FFA 25/26. Seules les licences FFA, sont valables (**licence compétition en cours de validité, licence loisir non acceptée**). La remise de la pièce administrative se fait par internet lors de votre inscription et uniquement.

ARTICLE 4 / RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 29 novembre 2025 au point retrait dossards salle de sports collège Jean Macé, boulevard des Frères Leterme à Henin Beaumont . (**pièce d'identité obligatoire**)

Le retrait pour un autre concurrent est autorisé sur présentation de la carte d'identité du dit concurrent.

Trail 25 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 16h45

Trail 18,5 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 17h00

Trail 11 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 17H45

Trail 5 kms : de 10h30 à 12h00 et de 15H00 à 16H30

ARTICLE 5 / HORAIRES DES DEPARTS :

Trail découverte de nuit 5 kms : Départ navette à pied de la salle de sport au départ à 16h45. **Départ du Trail à 17h00 du Terril** **HORAIRE DIFFERENT SUR SITE**

Trail 25 kms. **Départ Navette Bus 17h15** du collège Jean Macé.

Départ du Trail à 18h00 de l'Hôtel Communautaire, Boulevard Schweitzer 62110 Henin Beaumont Arrivée au Collège Jean Macé. Fin de retrait des dossards à **16h45.**

Trail 18,5 kms. **Départ Navette Bus 17h45** du collège Jean Macé.

Départ du Trail à 18h15 du magasin Intersport, bld des eaux 62110 Henin Beaumont . Arrivée Salle Jean Macé. Fin de retrait des dossards à **17h15**

Les bus partiront à l'heure prévue, il appartient aux coureurs de respecter l'horaire de départ de la navette relatif à leur course, Pour **le 18,5 kms** les bus peuvent être retardés selon le trafic routier étant donné qu'un aller-retour sera effectué

- **Trail 11 kms** Navette à Pied pour rejoindre le départ du trail à 18h00. Départ du 10 kms à 18h30. Fin de retrait des dossards à 17h45.

ARTICLE 6 / EQUIPEMENT :

Tout participant au TRAIL COMMUNAUTAIRE devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche de 1 litre est obligatoire ainsi qu'une base alimentaire(barre de céréale ou autre) , une lampe frontale à présenter au retrait des dossards, un téléphone portable pour les secours sont également obligatoires.

ARTICLE 7 / BALISAGE :

Le balisage au sol sera effectué à base de peinture rétroreflechissante. Des sticks catadiopres blancs seront accrochés aux arbres ou sur piquet au sol. Il se fera également à l'aide de Rubalise accrochée aux arbres. Tout participant doit observer les balisages durant sa course. En cas de non balisage au sol ou aux arbres au-delà de 100 mètres, le traileur devra faire demi-tour et revenir sur ses pas pour corriger son erreur de parcours. (aucune réclamation ne sera recevable).

ARTICLE 8 / SECURITE :

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés au long du parcours à des endroits stratégiques. Les routes seront fermées par la Police Municipale d'Henin Beaumont.

L'assistance médicale sera composée de la FFSS d'Henin Beaumont sera là pour vous avant la course, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche ou par téléphone à partir du numéro sur le dossard et signaler sa position. En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

ARTICLE 9 / RAVITAILLEMENT :

Il n'y a aucun ravitaillement intermédiaire. Le TRAIL NOCTURNE se fait en autosuffisance. Un ravitaillement post trail est prévu au sein de la salle de sports.

ARTICLE 10 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation. Un lot souvenir sera offert à chaque participant. Chaque premier de chaque catégorie sur les trails 25 et 18,5 kms (homme et femme) sera récompensé. Pas de sous catégorie (senior 1, sénior 2.....) .

Les 5 premiers scratchs Hommes et Femmes sur le 11 kms.

Les 5 premiers scratchs sur le 5 kms.

ARTICLE 11 / SANCTIONS :

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détrit, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible). Le projet de TRAIL COMMUNAUTAIRE s'inscrit dans le respect du développement durable, vous aurez pour obligation de trier vos déchets lors des ravitaillements dans les cartons appropriés (biodégradable, recyclable et autres).

ARTICLE 12 / ASSURANCE ET RESPONSABILITE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

Article 13 / CHRONOMETRAGE:

Le chronométrage à puce sera réalisé par la Société Oxybol.

Article 14 / CATEGORIE D AGES POUR LES TRAILS :

Trail 5 kms : pour minime à vétéran

Trail 11 kms : pour cadet à vétéran

Trail 18,5 kms : pour junior à vétéran

Trail 25 kms : pour junior à vétéran

COURSES	CATEGORIES	TARIF	DEPART	Fin retrait dossards
TRAIL 25 kms	J/E/S/V	24 euros	18h00	16h45
TRAIL 18,5 kms	J/E/S/V	20 euros	18h30	17h15
TRAIL 11 KMS	C /J/E/S/V	11euros	19h00	17h45
Trail découverte 5 kms	M/C/J/S/V	7euros	17h00	16h45

CATÉGORIES ÂGE 2025-2026

Valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026

CATÉGORIES 2025-2026	AGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODES FFA
Baby Athlé	– 7 ans	2020 et après	–	BB (U7)
École d'Athlétisme	7 à 9 ans	2017 – 2019	–	EA (U10)
Poussin	10 et 11 ans	2015 – 2016	1500 m	PO (U12)
Benjamin	12 et 13 ans	2013 – 2014	3000 m	BE (U14)
Minime	14 et 15 ans	2011 – 2012	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 et 17 ans	2009 – 2010	15 km	CA (U18)
Junior	18 et 19 ans	2007 – 2008	25 km	JU (U20)
Espoir	20 à 22 ans	2004 – 2006	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 à 34 ans	1992 à 2003	Illimitée	SE
Master	+ 35 ans	1991 et avant	Illimitée	MA
Détail de la catégorie Master				
Master 0	35 à 39 ans	1987 – 1991	Illimitée	M0
Master 1	40 à 44 ans	1982 – 1986	Illimitée	M1
Master 2	45 à 49 ans	1977 – 1981	Illimitée	M2
Master 3	50 à 54 ans	1972 – 1976	Illimitée	M3

ARTICLE 15/ ANNULATION ET REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (Covid, alerte météo, neige, verglas), les participants viendront récupérer leur lot. Aucun remboursement ne sera mis en place.

Dans le cadre du Trail Nocturne, chaque participant s'inscrit moins de deux mois avant le trail (ouverture des inscriptions 8 semaines avant le trail) et ne pourra prétendre à aucun remboursement pour blessure, problèmes routiers ou indisponibilité professionnelle.

ARTICLE 17/ PROTOCOLE COVID:

Aucune restriction à ce jour d'édition du règlement.

Seule adresse pour obtenir des renseignements : csstrail62110@gmail.com